

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **La Commission d'environnement intérimaire fait preuve d'ouverture**

Québec, le 11 mars 2016 – Sensibles à la situation précaire que vivent certains propriétaires de terrains qui s'inquiètent quant à l'avenir de leur investissement, les membres de la Commission d'environnement intérimaire de la Communauté métropolitaine de Québec souhaitent faire part de leur intention de permettre aux propriétaires d'un terrain au 15 mars 2016 (date de l'adoption du nouveau RCI) de développer leur projet de résidence unifamiliale isolée.

« Depuis plusieurs semaines nous sommes au travail et à l'écoute des citoyens et citoyennes des villes de la couronne nord de Québec. Je crois que cette mesure viendra rassurer les nombreux propriétaires de terrains qui ne disposent pas encore d'un permis et qui sont inquiets face à l'adoption du prochain RCI », a déclaré M<sup>me</sup> Wanita Daniele, mairesse de Sainte-Brigitte-de-Laval et présidente de la Commission d'environnement intérimaire.

« En agissant de la sorte, nous démontrons notre sensibilité envers ceux et celles qui sont inquiets face à l'investissement souvent le plus important de leur vie », a déclaré le maire de Québec et président de la Communauté métropolitaine de Québec. « Je l'ai toujours dit, nous agirons dans le plus grand respect de tous et nous pensons aux humains dans cette situation ».

– 30 –

Source : Paul-Christian Nolin  
Attaché de presse  
Cabinet du maire de Québec